

Chiffre. Depuis l'an dernier, le recueil comptable s'est enrichi d'une version numérique.

Le Cléon nouveau est arrivé !



En près de 40 ans, il est devenu l'outil indispensable, en France, des expert-comptables, des avocats et des commissaires aux comptes. Il n'est pas rare de le voir « traîner » sur le bureau des dirigeants d'entreprise. Le recueil-agenda imaginé par l'expert-comptable dijonnais Yves Cléon au début des années 1970 garde, comme son créateur, « bon pied bon œil ». Édité par le groupe **Revue** fiduciaire, décliné en plusieurs formats papier (agenda de poche, agenda de bureau, organisateur...) et depuis l'an dernier en version électronique, le « Cléon » s'est adapté au fil du temps aux utilisateurs tout en conservant son objectif originel. « Certes, avec la complexité des textes juridiques, fiscaux, comptables, le recueil est passé de 300 à 480 pages, mais il reste un outil de travail qui recense de façon hebdomadaire les obligations

des entreprises. Le recueil Cléon est un ouvrage de synthèse, non une encyclopédie », rappelle Yves Cléon. En 2010, 15.000 exemplaires ont été vendus, l'ouvrage s'étant par le passé écoulé jusqu'à 30.000 exemplaires.

« Lorsque j'ai lancé la première édition, il n'existait pas d'ouvrage de ce type, j'ai donc souhaité combler un vide. Aujourd'hui, il reste le seul dans son domaine et il est seulement concurrencé par internet. » Après avoir exercé la profession d'expert-comptable pendant 41 ans – 21 ans en Franche-Comté et 20 ans en Bourgogne –, Yves Cléon n'est plus en activité mais supervise chaque nouvelle édition en compagnie de son fils Pierre à qui il a passé le flambeau familial. « Aujourd'hui, le Cléon est une composition à quatre mains », conclut l'expert-comptable dijonnais.

STÉPHANE BOURDIER

◆ Recueil Cléon, 39^{ème} édition.
Infos : grouperf.com